



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/36/734  
1er décembre 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA CORRECTION

Trente-sixième session  
Points 115 et 100 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR L'ELABORATION D'UNE  
CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT,  
L'UTILISATION, LE FINANCEMENT ET L'INSTRUCTION  
DE MERCENAIRES

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

Incidences administratives et financières du projet de résolution  
recommandé par la Sixième Commission (A/36/727, par. 10)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Mario MARTORELL (Pérou)

1. A sa 57ème séance, le 30 novembre 1981, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/36/62) au sujet des incidences administratives et financières du projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 10 de son rapport (A/36/727). Les observations du Comité des conférences sont consignées dans le document A/C.6/36/L.9/Add.1. Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont été présentées oralement par le Président du Comité.

2. Les déclarations et observations faites au cours du débat de la Commission sur cette question sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/36/SR.57).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans opposition, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution recommandé par la Sixième Commission au paragraphe 10 de son rapport (A/36/727), il serait tenu compte des dépenses supplémentaires relatives aux services de conférence, qui ne dépasseraient pas 613 100 dollars, dans l'état récapitulatif du coût total des services de conférence pour 1982 qui sera soumis ultérieurement.